

## Procès-verbal

Le vendredi 13 mai 2026 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 06 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Pascal LARGE.

Secrétaire de la séance : Frédéric IAMETTI

**Présents** : Pascal LARGE, Yasminah LAMURE, Frédéric IAMETTI, Fatma ARDA, Patrick GORECKI, Anne TRICO, Jean-Charles BRIDET, Mélanie LEPY, Pierre COUTURIER, Diane GARDETTE, Thomas BOTTI, Julien PRETET, Aurélien VAUTRIN

**Représentés** : Nadine RENOUD-GRAPPIN (VILLETTE) représentée par Frédéric IAMETTI, Clémence GILABERT représentée par Yasminah LAMURE.

**Absents et excusés** :

### Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 17 avril 2026

- 1- Déclaration d'intention d'aliéner - 153 route des Cadots
- 2- Déclaration d'intention d'aliéner - 159 rue Pré du Breuil
- 3- Déclaration d'intention d'aliéner - 171 rue de la Calatière
- 4- Approbation du compte financier unique 2025
- 5- Désignation d'un correspondant défense

### Divers :

- 1- Sydesl : poste de transformation de courant électrique

### Délibérations du conseil :

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 avril 2026 (N° DE\_025\_2026)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 avril 2026.

Déclaration d'intention d'aliéner – 462 rue Pré du Breuil (N° DE\_026\_2026)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption sur le bien objet de la DIA susvisée.

Déclaration d'intention d'aliéner – 171 rue de la Calatière (N° DE\_027\_2026)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption sur le bien objet de la DIA susvisée.

Désignation d'un correspondant défense (N° DE\_028\_2026)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, désigne Anne TRICO correspondante défense.

Approbation du compte financier unique (N° DE\_029\_2026)

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par

dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;  
 Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	296 206,75	230 952,68	0,00	230 952,68	296 206,75
Opérations exercice	537 578,53	749 255,13	281 906,31	431 853,85	819 484,84	1 181 108,98
<b>Total</b>	<b>537 578,53</b>	<b>1 045 461,88</b>	<b>512 858,99</b>	<b>431 853,85</b>	<b>1 050 437,52</b>	<b>1 477 315,73</b>
Résultat de clôture		507 883,35	81 005,14			426 878,21
Restes à réaliser	0,00	0,00	258 071,36	0,00	258 071,36	0,00
Total cumulé	0,00	507 883,35	339 076,50	0,00	258 071,36	426 878,21
Résultat définitif		507 883,35	339 076,50			168 806,85

Monsieur Pascal LARGE, Maire, se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Monsieur Patrick GORECKI, 4<sup>ème</sup> adjoint et doyen, délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2025, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

#### Déclaration d'intention d'aliéner – 153 route des Cadots (N° DE\_030\_2026)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal renonce à exercer son droit de préemption sur le bien objet de la DIA susvisée.

#### **La vie communale :**

##### 1- Sydesl : poste de transformation de courant électrique

La société SMEE, mandatée par le SYDESL, doit intervenir sur le réseau basse tension afin de remplacer le poste de transformation situé au bourg ; obsolète ; par un poste plus puissant. Ci-dessous le futur emplacement :



Après discussion, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Sydesl, pour le remplacement du poste de transformation.

## 2- Compte rendu réunion Commission « Évènements »

### CALENDRIER PREVISIONNEL 2026 - EVENEMENTS COMMUNAUX

Évènement	Date / Période	Préparatifs (avant)	Jour J	Animateur
Brocante / St-Georges	Dimanche 26 avril	J-30 : publication site, PP et panneau	—	—
Commémoration 8 mai	Vendredi 8 mai	J-10 : commande gerbes	Cérémonie + discours	Sono voir avec Jean-Charles
Plantation Printemps	Mardi 12 mai			
Réunion Associations Vinzelloises	à définir			
Inauguration - Place de la Mairie	Samedi 27 juin ou 4 juillet			
Fête nationale	Mardi 14 juillet	J-90 : traiteur, J-1 : installation	Discours, vin d'honneur, et repas sur inscription (achat 12€ - vente 15€)	—
Matinée citoyenne	Samedi 19 septembre			
Réunion préparative - Bulletin municipal	Début septembre	J-150 : demande de devis SICLIK		Comité de rédaction
Commémoration 11 novembre	Mercredi 11 novembre	J-10 : commande gerbes	Cérémonie + discours	Maire

## 3- Devis nettoyage vitrerie (école, mairie et salle des fêtes)

Le secrétariat de la mairie a reçu deux devis :

- 1- L'Entreprise TRAMONI : un devis à 2 820€ TTC
- 2- L'Entreprise AS : un devis à 3 000€ TTC

Après discussion, c'est l'entreprise TRAMONI qui a été retenue. Le 2<sup>ème</sup> adjoint prendra contact avec l'entreprise afin de définir des dates d'intervention pour les différents bâtiments.

## 4- Assurance Élus

Le quatrième adjoint fait une présentation des assurances facultatives proposées aux élus pour leur protection pénale et civile.

## 5- Commission de contrôle des listes électorales

La commission de contrôle vérifie la régularité de la liste électorale et examine les recours des électeurs concernant les inscriptions ou radiations.

Elle se réunit avant les élections et au moins une fois par an.

La commission de contrôle comprend six membres :

- Un conseiller municipal titulaire + un suppléant
- Un délégué de l'administration désigné par le préfet + un suppléant
- Un délégué judiciaire désigné par le président du tribunal judiciaire + un suppléant

Le conseil municipal désignera les membres au prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Prochain conseil municipal vendredi 05 juin 2026 à 19h00.

Pascal LARGE  
Président de séance



Frédéric IAMETTI  
Secrétaire de séance

